



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fédération Handicap International

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Fédération Handicap International

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

N° SIREN : 519 655 997

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la Fédération Handicap International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Fédération Handicap International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et associations comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice :

- Notes 10.3 à 10.6 de l'annexe. Ces notes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion de l'association du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face

à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense et Lyon, le 28 mai 2025

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé

Signé par :

DC78F6D628EB4C5...

Paul-ArmeL JUNNE

Associé



RAPPORT DES COMPTES COMBINÉS 2024
RESEAU FEDERAL HANDICAP INTERNATIONAL

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2024			Exercice 31/12/2023
		Brut	Amortissements et dépréciation (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles	5.630	2.528	3.102	3.450
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	5.617	2.528	3.089	2.394
	Fonds commercial	13	-	13	13
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	1.043
	Immobilisations Corporelles	28.195	14.867	13.328	14.095
	Terrains	1.401	-	1.401	1.401
	Constructions	7.522	3.952	3.570	3.698
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2.372	1.741	631	566
	Autres immobilisations corporelles	12.846	9.174	3.673	3.932
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	7	-	7	137
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4.045	-	4.045	4.360
	Immobilisations financières	1.467	-	1.467	1.497
Participation et créances rattachées	5	-	5	4	
Autres titres immobilisés	562	-	562	522	
Autres immobilisations financières	901	-	901	970	
Total I	35.293	17.395	17.899	19.042	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	557	-	557	373
	Avances et acomptes versés sur commande	197	-	197	74
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	796	11	784	706
	Créances reçues par legs ou donations	5.892	-	5.892	4.773
	Créances Bailleurs de fonds	232.965	-	232.965	264.677
	Autres créances	14.424	18	14.406	13.444
	Avances missions	12.863	159	12.704	12.649
	Valeurs mobilières de placement	19.781	-	19.781	14.374
	Disponibilités	49.854	-	49.854	50.728
	Charges constatées d'avance	1.279	-	1.279	1.988
	Total II	338.607	187	338.419	363.786
Ecarts de conversion actif (III)	752	-	752	615	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	374.652	17.582	357.070	383.444	

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	-	-
	Fonds propres avec droit de reprise	-	-
	Réserves	56.709	55.192
	Réserves statutaires ou contractuelles	6	6
	Réserves pour projet de l'entité et fonds collectés auprès du public affectés non utilisés	51.140	41.468
	Fonds de réserve dédié à l'innovation	1.882	1.927
	Autres	61	92
	Report à nouveau	2.432	2.957
	Excédent ou déficit de l'exercice	1.188	8.741
	Situation nette (sous total)	1.767	2.107
	Fonds propres consommables	-	-
	Subventions d'investissement	1.767	2.107
Provisions réglementées	-	-	
Total I	58.476	57.298	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	6.482	6.093
	Fonds dédiés	1.768	2.970
	Total II	8.250	9.063
PROVISIONS	Provisions pour risques	2.725	2.596
	Provisions pour charges	2.786	1.643
	Provisions sur charges sur legs ou donations	-	-
	Total III	5.511	4.239
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
	Emprunts et dettes financières diverses	31	31
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.985	4.351
	Dettes fiscales et sociales	16.882	15.177
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	419	398
	Dettes des legs ou donations	3.451	2.985
	Dettes bailleurs de fonds	27.619	17.544
	Autres dettes	10.970	10.926
	Produits constatés d'avance	219.417	261.366
	Total IV	283.774	312.778
	Ecarts de conversion Passif (V)	1.059	65
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	357.070	383.444

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	8	7
	Ventes de biens et services :	-	-
	• Ventes de biens	2.025	2.020
	dont ventes de dons en nature	-	-
	• Ventes de prestations de services	307	672
	dont parrainages	-	-
	Produits de tiers financeurs :	-	-
	• Concours publics et subventions d'exploitation	127	45
	• Versements de fondateurs ou consommations de la dotation comptable	-	-
	• Versements financements organismes publics nationaux	137.970	118.071
	• Versements financements organismes publics internationaux	53.777	57.638
	• Versements financements organismes privés nationaux	8.189	6.869
	• Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	50.228	52.442
	Mécénats	1.145	861
	Legs, donations et assurances-vie	6.921	9.390
	• Contributions financières	2.263	3.640
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3.076	4.354	
Utilisations des fonds dédiés	2.655	2.604	
Production stockée	(96)	(195)	
Production immobilisée	8	165	
Autres produits	3.689	2.760	
Total I	272.290	261.344	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements	717	965
	Variation de stocks matières premières	(89)	(90)
	Autres achats et charges externes	82.629	79.875
	Aides financières versées par l'entité	53.105	48.639
	Impôts, taxes et versements assimilés	3.535	2.838
	Salaires et traitements	100.947	92.969
	Charges sociales	22.689	20.616
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2.089	2.084
	Dotations aux provisions	3.410	1.411
	Reports en fonds dédiés	1.404	973
	Autres charges	1.377	1.767
Total II	271.812	252.047	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	478	9.297	

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)		Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
PRODUITS FINANCIERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
	Autres intérêts et produits assimilés	1.482	1.246
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
	Différences positives de change	1.157	438
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III		2.639	1.685
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
	Intérêts et charges assimilées	-	15
	Différences négatives de change	1.594	1.859
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV		1.594	1.874
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		1.045	(189)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		1.523	9.107
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50	34
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	117	58
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
	Total V	167	92
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	121	113
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	114	24
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
	Total VI	235	137
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		(68)	(45)
Participation des salariés aux résultats (VII)		-	-
Impôts sur les bénéfices (VII)		267	321
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		275.096	263.120
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)		273.908	254.379
EXCEDENT OU DEFICIT		1.188	8.741

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers d'euros)	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
Dons en nature	242	1.133
Prestations en nature	5.280	2.668
Bénévolat	61	43
TOTAL	5.583	3.844
Secours en nature	-	225
Mise à disposition gratuite de biens	-	-
Prestation en nature	5.518	3.576
Personnel bénévole	66	43
TOTAL	5.583	3.844

ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	5
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	6
1. PRÉSENTATION DU RESEAU HI	9
2. PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON DES COMPTES	13
3. FAITS SIGNIFICATIFS	14
3.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	14
3.2. FAITS SIGNIFICATIFS COMPTABLES DE L'EXERCICE.....	14
3.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE.....	15
4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	16
4.1. PERIMETRE ET METHODE COMPTABLE.....	16
4.2. METHODE COMPTABLE DES LEGS ET DES FONDS INSTITUTIONNELS.....	16
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF	17
5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS.....	17
5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS.....	18
5.3. IMMOBILISATIONS DES LEGS.....	20
5.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	20
5.5. STOCKS.....	21
5.6. CREANCES.....	22
5.7. DISPONIBILITES.....	25
5.8. ECARTS DE CONVERSION.....	25
6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF	25
6.1. FONDS PROPRES.....	25
6.2. FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES.....	26
6.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	28
6.4. DETTES.....	29
7. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	30
7.1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION.....	30
7.2. DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....	31
7.3. RESULTAT FINANCIER.....	32
8. ENGAGEMENTS HORS BILAN	32
8.1. ENGAGEMENTS DONNES POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE.....	32
8.2. ENGAGEMENTS DONNES DES PASSIFS SOCIAUX LATENTS.....	33
8.3. ENGAGEMENTS RECUS.....	33
9. AUTRES INFORMATIONS	33
9.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE.....	33
9.2. REGIME FISCAL.....	34
9.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE L'ASSOCIATION.....	35
9.4. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION.....	35
10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES, COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS ET DIVERSES INFORMATIONS FINANCIERES	36
10.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	36
10.2. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC.....	38
10.3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (CROD) ET DU CER.....	40
10.4. CONTENU DES RUBRIQUES DES EMPLOIS.....	40
10.5. LES RESSOURCES.....	44



10.6. LE SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	45
10.7. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET GRATUITES	46
11. DETAIL DES FINANCEMENTS BAILLEURS.....	46



1. PRÉSENTATION DU RESEAU HI

Une mission de solidarité internationale

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Handicap International est colauréat du prix Nobel de la paix, en 1997, pour son action au sein de la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel. Depuis 1999, l'organisation dispose du statut consultatif spécial auprès des Nations Unies.

En 2008, le prix Nansen salue le travail des démineurs réalisé dans les projets d'action contre les mines au Sud-Liban.

En 2011, le prix humanitaire Conrad N. Hilton est décerné à l'association pour l'ensemble de son engagement auprès des personnes handicapées vivant dans des situations de pauvreté, d'exclusion, de conflits ou des catastrophes naturelles.

A l'occasion de ses 35 ans, le mouvement mondial Handicap International a changé de nom pour devenir Humanité & Inclusion. Ce nouveau nom est basé sur l'affirmation d'une valeur centrale pour notre organisation, la valeur d'humanité. Il exprime également l'ambition qui motive nos actions depuis quarante ans : l'inclusion des personnes handicapées et des populations vulnérables, trop souvent laissées pour compte.

Notre objet statutaire

« Aider des personnes en situation de déficience ou de handicap quelles qu'en soient la nature et la cause, sur le territoire national et dans toutes les régions du globe. Il entre également dans l'objet de l'association de mettre en œuvre toute action de prévention des situations de handicap dans des domaines médicaux, scientifiques, sociaux, techniques et juridiques.

L'association pourra décider d'accorder son soutien humain, matériel et financier à d'autres expériences associatives, qu'elles soient françaises ou étrangères, dont l'activité permettrait la mise en œuvre d'actions communes pouvant aboutir à la réalisation de programmes pluridisciplinaires.

Enfin, l'association pourra rendre compte ou rendre publique toute situation qui serait contraire aux Droits de l'Homme. Elle pourra également s'associer à toute initiative semblable émanant d'un autre organisme ».

Notre vision

Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Notre mission

HI est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.



Notre mode d'intervention

Elle intervient aussi bien dans des contextes d'urgence, de post-urgence, de reconstruction, que de développement. Dès que cela est possible, HI travaille en partenariat avec les associations locales et les autorités du pays dans lequel elle intervient.

Les bénéficiaires

Dans 58 pays, HI agit auprès des populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants, auprès des populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes, auprès des populations réfugiées ou sinistrées et auprès des populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs.

Nos valeurs

Humanité

La valeur d'humanité est le socle de notre action de solidarité. Nous considérons chaque personne, sans discrimination et reconnaissons à chacun sa dignité. Notre action est empreinte de respect, de bienveillance et d'humilité.

Inclusion

Nous promovons l'inclusion de chacun dans la société et la participation de tous, dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix de chacun. Nous reconnaissons la différence comme une richesse.

Engagement

Nous nous engageons avec détermination, enthousiasme et audace, à développer des réponses adaptées, pragmatiques et innovantes. Nous agissons et mobilisons autour de nous pour combattre les injustices.

Intégrité

Nous agissons de manière indépendante, professionnelle, désintéressée et transparente.

Le fonctionnement du réseau fédéral HI

Créé en 2009, il regroupe la Fédération et huit Associations Nationales. L'Institut HI créé en 2015 a intégré ce réseau HI. Un bureau en Autriche créé en 2019 a également intégré ce réseau HI.

Sa structuration sous forme de fédération et d'associations nationales, unique dans la sphère humanitaire, lui permet de réaffirmer sa capacité à mobiliser des moyens humains et financiers pour une cause collective : la lutte contre les injustices faites aux populations les plus vulnérables.

La Fédération HI assure la cohésion du réseau, la cohérence d'action et la stratégie globale et porte la mise en œuvre des missions sociales communes au réseau fédéral.

Les Associations Nationales membres du réseau sont : France (1982, association fondatrice), Belgique (1986), Suisse (1996), Luxembourg (1997), Allemagne (1998), Royaume-Uni (1999), Canada (2003), Etats-Unis (2006).

Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération HI, qui élit le Conseil d'Administration fédéral. L'association française, en tant que membre fondateur, occupe une place prépondérante dans la gouvernance de la Fédération.



Des règles de fonctionnement au sein du réseau fédéral HI ont été définies concernant les modalités de collaboration et de gestion financière. Ces règles encadrent l'affectation des ressources financières collectées par les associations nationales (dons, financement publiques et privés, etc.) et la mise en œuvre des projets opérationnels qu'elles financent.

Nos missions sociales / les missions de la Fédération HI et des associations membres du réseau :

La Fédération Handicap International poursuit une double mission :

Une mission de solidarité internationale

L'action de la Fédération HI s'adresse, sur tous les territoires :

- Aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- Aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- Aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- Aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération HI est :

- D'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible ;
- Dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération HI se réalise :

- En agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- En coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs ;
- En assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif ;
- En influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.
- En réalisant, à titre accessoire, des prestations de services à destination des organisations et personnes de toutes nature, intéressées par les expertises que la Fédération a développées dans ses domaines de compétences pré-cités.

La Fédération HI a également pour mission la Gestion et de coordination du Réseau Fédéral HI

La Fédération incarne au niveau supranational le réseau fédéral qu'elle forme avec ses associations membres (le « Réseau Fédéral »). Elle a autorité et responsabilité pour :

- Garantir la prééminence de l'intérêt général et global de la mission d'Handicap International sur l'intérêt de chacune de ses associations membres et des enjeux nationaux qui pourraient leur être afférents ;
- Arrêter la stratégie pluriannuelle du Réseau Fédéral ;
- Contrôler la déclinaison nationale de la stratégie pluriannuelle par ses différentes associations membres ;

- Définir les politiques et règles de fonctionnement qui s'imposent à l'ensemble du réseau et contrôler leur respect par ses associations membres ;
- Décider et conduire, de manière exclusive, l'activité opérationnelle des projets de solidarité internationale pour le compte de ses associations membres ;
- Mettre en œuvre le plaidoyer et l'action politique du réseau à l'échelon internationale et dans les pays où elle n'a pas d'association membre, et assurer la cohérence des actions de plaidoyer réalisées à l'échelle nationale par ses associations membres ;
- Développer le Réseau Fédéral par la création ou l'intégration de nouvelles associations membres de la Fédération ;
- Créer toute entité nouvelle destinée à promouvoir les intérêts du Réseau Fédéral.

Les Missions des associations membres :

Les Associations Nationales représentent HI dans leur pays d'implantation et participent à la réalisation des objectifs du réseau fédéral HI. Elles mobilisent des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes mis en œuvre par la Fédération, contribuent au développement de l'image et de la notoriété de HI au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, et portent les valeurs et les prises de position du réseau fédéral HI.

Les moyens mis en œuvre

Pour répondre à ses objectifs et réaliser son objet social, l'association se dote des moyens d'actions suivants, désignés selon le but poursuivi, notamment par :

- Le développement et la gestion de programmes et d'actions ;
- La mise en œuvre d'actions dans les différents registres : prévention ou gestion des risques, de développement des aptitudes personnelles et d'adaptation des facteurs environnementaux, selon des modalités méthodologiques actualisées et adaptées aux contextes ;
- L'accompagnement des personnes, des associations et communautés, l'appui aux systèmes et aux services techniques et administratifs des pays d'intervention ;
- La contribution à l'orientation des politiques nationales et internationales, en relation avec les champs de compétence et d'activités ;
- La sensibilisation, l'information et la mobilisation de l'opinion publique, au niveau national et international ;
- La mobilisation de ressources financières institutionnelles ou d'origine privée, ainsi que des contributions financières des associations membres pour la réalisation de ses activités et de son fonctionnement ;
- Le recrutement et la formation de personnel de la Fédération, volontaires, salariés ou consultants, afin de mettre en œuvre les actions relevant de sa mission ;
- La coopération avec toute association, tout organisme, administration, collectif ou plateforme dont les objectifs rejoignent, de manière ponctuelle ou permanente, ceux de Handicap International ;
- La participation ou l'organisation de manifestations professionnelles, institutionnelles, ou culturelles relevant de ses champs de compétence et d'action ; et
- La mise en œuvre de projets de recherche, d'évaluation, d'information et de diffusion tournés vers les secteurs professionnels, institutionnels ou vers le grand public.

Pour la gestion et la coordination du Réseau Fédéral, la Fédération poursuivra ses objectifs, notamment par :

- La réunion régulière des membres des organes collégiaux de la Fédération et des dirigeants de ses associations membres ;
- L'animation du Réseau Fédéral en vue de la cohérence des actions menées par ses associations membres et de la cohésion du Réseau Fédéral ;
- La validation du budget annuel et du plan de développement pluriannuel de chacune de ses associations membres ;
- La gestion du budget consolidé du Réseau Fédéral ;
- La vision consolidée permanente et le pilotage de la gestion des trésoreries disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral ;
- Le pilotage de la gestion des fonds disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral : des réserves sont immobilisées et gérées, selon des règles communes, fixées par le conseil d'administration fédéral ; elles permettent à chaque association nationale, ainsi qu'à la Fédération, de faire face à ses obligations contractuelles et légales ; la gestion de l'ensemble des réserves excédentaires est pilotée par le conseil d'administration fédéral,
- L'arbitrage des éventuels désaccords au sein du Réseau Fédéral ; et
- La fourniture de tous types de services à caractère administratif à ses associations membres ;

2. PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON DES COMPTES

La combinaison a porté sur les entités suivantes :

- Handicap International Fédération
- Handicap International France
- Handicap International Allemagne
- Handicap International Canada
- Handicap International Luxembourg
- Handicap International Grande Bretagne
- Handicap International Suisse
- Handicap International Belgique
- Handicap International USA
- L'Institut HI Suisse
- Handicap International Autriche (bureau)

Les comptes sociaux de chaque entité ont fait l'objet de certification par leur commissaire aux comptes respectifs.

La combinaison a consisté à :

- Cumuler les comptes sociaux de toutes les entités
- Eliminer les opérations réciproques,
- Homogénéiser les retraitements comptables des différentes entités selon le PCG appliqué dans les comptes de la Fédération HI.

- Les comptes des associations nationales dont les monnaies fonctionnelles sont différentes de l'euro sont convertis en euros de la façon suivante :
 - Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture au 31 décembre 2024
 - Les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change Inforeuro moyen de l'exercice.
- Les monnaies fonctionnelles et les taux de change utilisés pour cet exercice, des associations nationales, sont les suivants :

ENTITE	DEVISE	2024		2023	
		COMPTE DE RESULTAT	BILAN	COMPTE DE RESULTAT	BILAN
AN Canada	CAD	1,4798	1,4948	1,4610	1,4642
AN Suisse	CHF	0,9522	0,9412	0,9759	0,9260
AN UK	GBP	0,8481	0,8292	0,8714	0,8691
AN USA	USD	1,0857	1,0389	1,0812	1,1050

Les principes adoptés pour le retraitement des écarts résultant des différences de comptabilisation des charges et produits réciproques sont les suivants :

- Les charges transférées par une Association nationale et non comptabilisées par l'autre, en partie ou en totalité, sont portées dans les comptes de charges combinés,
- Les produits rétrocédés par une association nationale et non comptabilisés par l'autre, sont portés dans les comptes de produits combinés,
- Pour les rétrocessions de financements affectés par les associations nationales étrangères aux programmes gérés par la Fédération HI, et en respect du principe de prudence, la méthode de retraitement adoptée est la suivante :
 - Lorsque la Fédération HI a affecté et comptabilisé un financement inférieur, la différence de charge de l'association nationale étrangère a été régularisée,
 - Lorsque l'association nationale étrangère a affecté et rétrocédé un financement inférieur à celui comptabilisé par la Fédération HI, la différence de produit comptabilisé par la Fédération HI a été régularisée.

3. FAITS SIGNIFICATIFS

3.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Création d'une SCI HIMMO par la Fédération Handicap International et Handicap International France (voir le chapitre 3.2)

3.2. FAITS SIGNIFICATIFS COMPTABLES DE L'EXERCICE

Le 4 octobre 2024, la Fédération Handicap International et Handicap International France ont créé la SCI HImmo au greffe du tribunal de commerce de Lyon. Son objet social est la détention et la gestion de biens



immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autres modes, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières associés

Son activité première est de détenir le nouveau siège social de la Fédération Handicap International et de Handicap International France à Villeurbanne, acquis en VEFA le 5 décembre 2024 par emprunt bancaire. La livraison du bâtiment est estimée fin 2026 début 2027.

Le capital de la SCI est de 1.000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros : 99 parts pour la Fédération Handicap International et 1 part pour Handicap International France.

Le 1er exercice comptable sera du 04/10/2024 au 31/12/2025.

À la suite de la décision du Conseil d'Administration de la Fédération Handicap International le 17 avril 2024 du déménagement et de la vente du bâtiment du siège social de Lyon, les investissements non déménageables ainsi que la structure du bâtiment ne sont plus amortis depuis cette date et ce jusqu'au déménagement car la valeur vénale des biens à la fin de leur durée de vie pour la Fédération est supérieure à la valeur nette comptable de ces mêmes biens en date du 17 avril 2024.

3.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE

- La Fédération Handicap International a signé le 25 avril 2025 une promesse de vente de son siège social actuel de Lyon. La vente sera réalisée en parallèle du déménagement vers le nouveau siège fin 2026 début 2027.
- Nous avons reçu en janvier 2025 par le Gouvernement Américain des « Executives Order » nous indiquant qu'une part significative de nos contrats bailleurs américains vont être arrêtés. Pour l'autre partie de nos contrats américains, nous avons reçu l'autorisation de continuer nos activités. A ce stade de la clôture, nous sommes actuellement en phase de clôture de ces contrats. Il nous est donc difficile d'estimer le montant précis des sommes qui seront dues par les bailleurs à l'issue de ces arrêts d'activités. Dès lors que le processus de clôture de ces contrats sera terminé, nous pourrons identifier en 2025 le montant précis des impacts sur notre bilan au niveau de nos créances et produits constatés d'avance qui sont comptabilisés à fin 2024 vis-à-vis de nos bailleurs américains.

Le montant total au bilan des produits constatés d'avance de ces contrats américains au 31 décembre 2024 est de 38M€ sur 219M€ de produits constatés d'avance de l'ensemble de nos contrats bailleurs.

Concernant les créances bailleurs au 31 décembre 2024, pour un montant total de 233M€, 16.8M€ concernent les créances des bailleurs américains. Depuis le début d'année 2025, nous recevons au fil de l'eau des versements. A date du 5 mai 2025, nous avons reçu 11.7M€ sur 16.8M€ de créances.

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. PERIMETRE ET METHODE COMPTABLE

Les comptes combinés de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables suivantes, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation :

- Règlement comptable ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-2) sous réserve des dispositions particulières figurant dans les règlements ANC n°2022-04 modifiant les règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08.
- La cohérence et la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives reposent sur la permanence des méthodes comptables (méthode d'évaluation et de comptabilisation, méthodes de présentations des comptes, conformément à l'article 121-5 du règlement comptable de l'ANC n°2014-03.
- Les comptes combinés sont établis en conformité avec le règlement ANC 2020-01.
- Les comptes combinés sont exprimés en milliers d'euros.
- L'ensemble des comptes des entités appartenant au réseau ont été clôturés selon les principes comptables français afin d'être intégrés dans les comptes combinés.

4.2. METHODE COMPTABLE DES LEGS ET DES FONDS INSTITUTIONNELS

4.2.1. Legs, donations et assurances-vie

L'ensemble des legs et donations sont comptabilisés dès la date d'acceptation par le Conseil d'Administration dans les comptes spécifiques en tant qu'actifs et passifs.

La contrepartie fait l'objet d'une constatation en produits, sauf stipulation du testateur/donateur de renforcer les fonds propres de l'entité.

En cas de conditions suspensives, la comptabilisation des legs et donations est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. Un compte temporaire « Legs et donations en cours de réalisation – 475 » est alors utilisé.

Les assurances-vie sont comptabilisées à la date de leur encaissement.

Le temps de réaliser la vente des actifs donnés ou légués, les produits et charges temporaires sont comptabilisés en compte de résultat sur l'exercice auquel ils se rattachent.

4.2.2. Fonds institutionnels

Ce sont des subventions attribuées par des bailleurs institutionnels d'origine publique et privée et destinées à financer principalement la mise en œuvre des missions sociales. Un accord de financement est établi entre l'association et le bailleur de fonds, qui définit la période de référence (inférieure, égale ou supérieure à un an), les activités financées et les obligations de justification des dépenses engagées dans la réalisation de ces activités.

La part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée :

- Soit, par le rapport financier lorsque celui-ci est réalisé avant la clôture des comptes. Dans ce cas, la somme à affecter en produits correspond aux dépenses effectivement justifiées,
- Soit, par une évaluation des dépenses engagées dans la période de référence du contrat, lorsque le rapport financier n'a pas été établi avant la clôture des comptes.

Etant donné les délais d'instruction relativement longs concernant certaines demandes de financement, il arrive que, tout en ayant une confirmation de l'octroi du financement, elle ne soit pas matérialisée par une confirmation écrite (signature du contrat de financement ou décision d'accord établie par le bailleur des fonds). Dans ce cas, le financement est constaté en produits à recevoir, mais une provision pour risques à la même hauteur, est comptabilisée en charges de l'exercice.

Deux schémas comptables sont applicables pour la comptabilisation des financements institutionnels.

- **Cas des financements pour lesquels la Fédération HI est signataire :**

Dès lors qu'un contrat de subvention est signé par la Fédération HI, la totalité de cette subvention est comptabilisée en produit, avec constatation en contrepartie d'une créance vis-à-vis du bailleur à l'actif du bilan.

A la clôture des comptes, le produit est ajusté aux dépenses réalisées sur l'exercice : la fraction de la subvention rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte "Produits constatés d'avance bailleurs de fonds". La créance vis-à-vis du bailleur est quant à elle ajustée au cours de l'exercice sur la base des versements du bailleur.

- **Cas des financements pour lesquels les Associations Nationales du réseau HI sont signataires :**

Sachant que la mise en œuvre est effectuée par la Fédération HI, la part du financement à comptabiliser en produits de l'exercice est déterminée par les dépenses engagées par la Fédération HI. La totalité de la subvention est comptabilisée, quant à elle, au sein des associations nationales ou retraiter en combinaison des comptes.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Pour les achats de logiciels classiques et licences pour une durée entre 1 et 3 ans
- Pour les développements de logiciels pour une durée entre 4 et 10 ans.

5.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	4.477	-	1.122	(19)	5.617
Immobilisations incorporelles en cours	1.043	79	(1.122)	-	-
Fonds commercial	13	-	-	-	13
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	5.533	79	-	(19)	5.630

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels et de nos noms de domaine « Hi.org » et « Hi.fr ».

Les immobilisations incorporelles en cours en début d'exercice sont principalement liées à 4 projets en cours sur la mise en place de Systèmes d'Information (SI gestion des donateurs, SI Log, SI financements institutionnels, SI budgétaire). Leurs lots ont tous été activés en 2024.

5.1.2. Tableau de variation des amortissements

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	2.083	450	5	2.528
TOTAL GENERAL	2.083	450	5	2.528

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Construction 6 à 40 ans
- Installations et agencements 2 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages 3 à 5 ans
- Matériel de transport 3 à 5 ans
- Matériel de bureau, audiovisuel et informatique 3 à 7 ans
- Mobilier et matériel électroménager 4 à 10 ans

Les investissements réalisés sur nos programmes sont uniquement les catégories suivantes avec un montant minimum de 1.500 euros. Ils sont amortis linéairement selon les durées suivantes :

- Générateurs, groupes électrogènes, panneaux solaires 3 ans
- Equipements de transport (voiture, ambulance, camion...) 4 ans
- Serveurs 3 ans
- Photocopieurs et imprimantes 3 ans
- Machine de déminage 4 ans
- Equipements de construction 4 ans

Les locaux acquis en 2001 par l'association nationale Luxembourg sont amortis en mode linéaire sur une durée de 25 ans.

Dans les immobilisations corporelles, il est intégré l'achat des locaux de Handicap International à Lyon en date du 1^{er} juin 2014 pour un montant total de 8 M€ dont 1,4 M€ en catégorie « terrain ». Cet immeuble a été financé par un emprunt bancaire de 8 M€. L'emprunt est totalement remboursé depuis 2023.

5.2.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations corporelles					
Terrains	1.401	-	-	-	1.401
Constructions	7.522	-	-	-	7.522
Installations techniques et outillage	2.069	355	3	55	2.372
Installations générales agencements et divers	3.937	57	-	5	3.989
Matériel de transport	6.416	564	-	336	6.645
Matériel de bureau et informatique	1.928	238	(3)	217	1.946
Autres immobilisations corporelles	287	36	-	56	267
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	137	360	-	490	7
TOTAL GENERAL	23.697	1.611	-	1.159	24.149

Les acquisitions de l'exercice se composent essentiellement d'achat de véhicules roulants pour la mise en œuvre des missions dans les différents programmes.

Les acquisitions des associations nationales représentent 92K€ dont 34K€ sont du matériel de transport.

5.2.2. Tableau de variation des amortissements

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Constructions	3.825	127	-	3.952
Installations techniques, matériel et outillage	1.503	291	52	1.741
Installations générales agencements et divers	2.053	118	5	2.164
Matériel de transport	4.681	753	254	5.180
Matériel de bureau et informatique	1.672	145	218	1.601
Autres immobilisations corporelles	229	28	28	228
TOTAL GENERAL	13.963	1.461	558	14.867

5.3. IMMOBILISATIONS DES LEGS

Les legs à l'actif sont valorisés à leur valeur vénale à la date d'acceptation du legs.

Les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation comptabilisée à la date d'acceptation.

Ces éléments ont été comptabilisés en produits et charges au fur et à mesure de leur réalisation.

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés	4.360	2.980	-	3.295	4.045
TOTAL GENERAL	4.360	2.980	-	3.295	4.045

Les acquisitions concernent les biens reçus en 2024 issus des legs, acceptés en Conseil d'Administration et non vendus au 31 décembre 2024.

Les cessions concernent les ventes et liquidations opérées sur l'exercice.

5.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ces immobilisations intègrent d'une part des participations et créances rattachées à celles-ci et d'autre part, d'autres immobilisations financières, telles que des avances à long terme consenties à des tiers et des dépôts et cautionnements versés.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées à d'autres associations ou d'autres entités juridiques dont le recouvrement est incertain.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les participations financières détenues par l'association en fonction de la situation financière de ces dernières.

5.4.1. Tableau de variation des immobilisations financières / dépôts et cautionnements

RUBRIQUES (montants en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations financières					
Autres participations	4	1	-	-	5
Prêts et autres immobilisations financières	1.492	47	-	76	1.463
TOTAL GENERAL	1.497	48	-	76	1.468

Les autres participations correspondent à des titres de participation de la Coopérative Humanitaire Hulo pour 4K€ ainsi que l'acquisition en 2024 de 100 parts sociales de la SCI HIMMO pour 1K€.

Les immobilisations financières sont constituées principalement des dépôts et cautionnements versés par :

- Le Siège d'Handicap International et les associations nationales pour un montant de 139K€.
- Les programmes à l'étranger d'Handicap International pour un montant de 761K€.

Les dépôts et cautionnements des programmes correspondent aux dépôts de garanties versés pour les locations des bureaux et des logements.

En 2018, la Fédération HI a souscrit un contrat de capitalisation 100% en fonds euro de 500K€ auprès de l'assureur CARDIF. Ce placement s'inscrit dans le cadre de la politique prudente de placement de l'organisation.

5.5. STOCKS

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de produits finis, de marchandises et de matériaux sont valorisés au dernier prix d'achat connu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés via une provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Font exception à cette règle, les stocks de fournitures et matériaux relatifs à des abris réalisés par l'association sur les programmes, mais destinés à être attribués aux bénéficiaires à la fin du projet, de ce fait, ni la propriété, ni l'utilisation ne reviennent à l'association.

Par ailleurs, ces abris sont totalement financés par des bailleurs institutionnels. Ainsi, la totalité des dépenses relatives à ces constructions est enregistrée en charges et le financement correspondant en produits.

STOCKS ET EN-COURS (Montants en brut en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières, approvisionnement	512	236
Produits intermédiaires et produits finis	35	132
Marchandises	10	6
TOTAL GENERAL	557	373
DEPRECIATION DES STOCKS	-	-
TOTAL NET DE DEPRECIATION	557	373

Le stock de matières premières et approvisionnement est constitué principalement de produits solidaires « Kits Plio », « Sac à Sapin » et « Pochettes Cadeaux » qui sont fabriqués et commercialisés au sein de Handicap International France pour 206K€ brut, d'un stock d'unités de crédits d'un logiciel d'enquête pour les terrains pour un montant de 92K€ brut et d'un stock de kits d'urgence pour 206K€ brut.

Le stock de produits intermédiaires et produits finis concerne les produits solidaires fabriqués et commercialisés au sein de Handicap International France pour 35K€ brut.

Le stock de marchandises est composé de produits achetés et revendus dans notre boutique solidaire en France.

5.6. CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'apparaît un risque de non-recouvrement.

Ce poste intègre « les avances de trésorerie consenties au profit des programmes ». Ainsi, le total mentionné à la rubrique « Avances Missions » correspond au montant existant en trésorerie à la date de clôture de l'exercice pour l'ensemble des programmes. Bien que ce poste soit constitué par les liquidités disponibles dans chaque mission, ces sommes ne sont pas destinées à être récupérées par le siège de l'association mais seront justifiées par des dépenses futures et donc exclusivement utilisées dans le cadre de la mission. La présentation dans ce poste de bilan traduit donc l'indisponibilité de ces sommes pour le siège de l'association.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la méthode de conversion utilisée est la suivante :

- Les transferts effectués à l'étranger sont convertis selon le résultat du change effectué par la banque.
- L'ensemble des dépenses et recettes libellées en devise, font l'objet d'une conversion au taux InforEuro du mois de la dépense.

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères à la clôture de l'exercice sont converties sur la base du cours des devises en vigueur à la date de la clôture sous la rubrique « écart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

5.6.1. Echéance des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES (en milliers d'euros)	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	1 AN ET PLUS
Créances rattachées à des participations	5	-	5
Autres immobilisations financières	1.463	-	1.463
Clients douteux ou litigieux	7	7	-
Autres créances clients	788	788	-
Personnel et comptes rattachés	42	42	-
Etat, autres collectivités impôt sur les bénéfices	12	12	-
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	7	7	-
Créances reçues par legs ou donations	5.892	5.892	-
Créances entre les membres du réseau HI	8	8	-
Avances missions	13.014	13.014	-
Partenaires / Fournisseurs projets missions	10.277	10.277	-
Baillleurs de fonds	232.965	232.965	-
Produits et dons à encaisser en janvier N+1	2.249	2.249	-
Débiteurs divers	2.026	2.026	-
Charges constatées d'avance	1.279	1.279	-
TOTAL GENERAL	270.034	268.566	1.468

Les autres « créances clients » sont représentées pour 715K€ par les créances en lien avec les produits solidaires et la vente par correspondance de l'association nationale France.

Les « créances reçues par legs ou donations » concernent les créances bancaires. Ces créances ont été acceptées en Conseil d'Administration et représentent le montant à encaisser à l'issu des liquidations ou ventes des actifs circulants au 31 décembre 2024. Ces créances sont classées à moins d'un an du fait de leur nature liquide. Au 1^{er} janvier 2024, les créances reçues par legs et donations s'élevaient à 4.773K€.

Les débiteurs divers concernent pour 588K€ des créances auprès de nos prestataires sur nos programmes, pour 505K€ des avances de fonds pour la SCI HIMMO, pour 933K€ des prestataires du siège de la fédération et des associations nationales dont 337K€ dans l'association nationale UK et 3K€ d'écart de combinaison actif.

Il n'est pas possible de présenter un échéancier arrêté des créances avec une échéance à plus d'un an et moins d'un an en ce qui concerne les bailleurs de fonds car l'encaissement des créances est lié à l'avancement des projets. Une partie de ces créances pourrait être encaissée à plus d'un an, mais le montant ne peut être évalué de façon certaine. Dans l'absence d'un échéancier d'encaissements, l'hypothèse à moins d'un an est retenue.

5.6.2. Dépréciation des créances

Dépréciation des créances (en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
Dépréciation des créances douteuses	9	4	2	11
Dépréciation des débiteurs divers	936	174	933	176
TOTAL GENERAL	945	178	935	187

5.6.3. Les charges constatées d'avance

Elles se rapportent à des charges courantes et correspondantes pour l'essentiel à des dépenses de loyers, assurances dans nos terrains et de diverses maintenances, assurances et abonnements pour le siège. Concernant les dépenses du siège de Lyon et des associations nationales, 580K€ correspondent à diverses maintenances, assurances et abonnements, 68K€ correspondent à des coûts reportés en 2025 concernant des contrats de service bailleurs de fonds dans l'association nationale UK.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dépenses siège	648	1.115
Dépenses terrain	599	777
Dépenses mailing	33	95
TOTAL GENERAL	1.279	1.988

5.6.4. Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	1	27
Clients factures à établir	1	27
Autres créances	2.362	2.612
Fournisseurs : avoirs à recevoir	112	137
Etat : produits à recevoir	-	-
Autres produits à recevoir	773	1.131
Dons à encaisser	1.476	1.343
TOTAL GENERAL	2.363	2.639

Les autres produits à recevoir correspondent principalement à des contrats de services dont le paiement intervient en fonction des jalons prévus aux contrats par les bailleurs de fonds.

Les dons à encaisser correspondent à des chèques datés avant le 31 décembre 2024 mais encaissés en janvier 2025.

5.7. DISPONIBILITES

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les disponibilités bancaires et les disponibilités en caisse. Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les écarts de conversions à la clôture de l'exercice font l'objet d'une inscription aux comptes 666 « perte de change » ou 766 « gains de change ».

5.8. ECARTS DE CONVERSION

Les subventions perçues d'avance figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au taux Banque de France au 31 décembre de l'exercice.

Les écarts de conversion latents de ces subventions sont calculés par devise afin de déterminer une position de change par devise. Le résultat net entre les gains et les pertes latentes de chacune de ces devises est comptabilisé en écart de change actif pour les pertes de change et en écart de change passif pour les gains de change.

Une provision pour risque de change équivalente au montant des pertes latentes est comptabilisée le cas échéant.

6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF

6.1. FONDS PROPRES

6.1.1. Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres (en milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Réserve Statutaire	6	-	-	-	6
Ecart de réévaluation	-		-	-	-
Réserves affectées au projet associatif et fonds collecté auprès du public affectés non utilisés	41.468	8.402	1.275	4	51.140
Fonds de réserve dédié à l'innovation	1.927	(45)	-		1.882
Autres réserves	92	-	-	31	61
Report à nouveau	2.957	385		911	2.432
Excédent ou déficit de l'exercice	8.741	(8.741)	1.188		1.188
Situation nette	55.192		2.463	945	56.709
Fonds propres consommables	-		-	-	-
Subventions d'investissement	2.107		(248)	92	1.767
Provisions règlementées	-		-	-	-
TOTAL	57.298		2.215	1.038	58.476

6.1.2. Affectation du résultat de l'exercice

L'excédent de l'exercice, de 8.741K€ définitivement acquis au 31 décembre 2023 a été affecté après approbation de l'assemblée générale en juin 2024 en fonds affectés au projet associatif et fonds collecté auprès du public non utilisés pour 8.787K€ et en diminution du fonds de réserve dédié à l'innovation pour 45K€.

6.1.3. Subventions d'investissement

Ce poste est constitué par les subventions reçues et utilisées pour l'acquisition d'immobilisations dans les programmes, qui ne sont alors pas comptabilisées en produits d'exploitation.

Ces subventions sont réintégrées au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement des biens auxquels elles se rapportent.

Le profit ainsi constaté est inscrit en produit d'exploitation qui vient compenser l'amortissement correspondant.

Les subventions sont calculées par immobilisation acquise dans nos programmes en fonction du taux de financement de chacune depuis l'exercice 2020.

Concernant l'antériorité (les subventions étaient calculées avec un taux moyen de financement par année pour l'ensemble des acquisitions), aucun retraitement n'est opéré. Les taux seront identiques jusqu'à la fin des durées d'amortissements.

Subventions d'investissement (en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
Affectées à des biens non renouvelables	-	-	-	-
Affectées à des biens renouvelables	7.344	708	359	7.694
TOTAL I - MONTANT NOMINAL	7.344	708	359	7.694
Affectées à des biens non renouvelables	-	-	-	-
Affectées à des biens renouvelables	5.239	955	267	5.927
TOTAL II - QUOTES-PARTS VIREES AU RESULTAT	5.239	955	267	5.927
SUBVENTION NETTE (I-II)	2.105	(247)	92	1.767

6.2. FONDS DEDIES ET FONDS REPORTEES

6.2.1. FONDS DEDIES

Cette rubrique du passif enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des donateurs, mécènes ou légataires à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée dans l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ainsi, lorsque l'association reçoit, durant un exercice donné, des fonds affectés par le donateur à des actions précises des missions sociales et que ces fonds ne sont pas utilisés au cours de l'exercice, la ressource ainsi générée par ces fonds est annulée par une charge de même montant dans le compte de résultat et affectée en « fonds dédiés ». L'utilisation de ces fonds durant les exercices suivants génère alors un produit dans le compte de résultat de chaque exercice concerné pour le montant effectivement consommé et donne lieu à une diminution du poste « fonds dédiés » au bilan pour la même valeur.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS DEDIES CONTRATS :							
TOGO (20220249)	70		70			-	
UKRAINE (20220263)	195		187			8	
SIERRA LEONE (20220342)	54		54			-	
SIERRA LEONE (20220343)	81		81			-	
SIERRA LEONE (20220344)	78		78			-	
RDC (20230090)	5		5			-	
TCHAD (20230397)	246		246			-	
SYRIE (20230031)		36				36	
TOGO (20240183)		90				90	
IRAQ (20240200)		7				7	
PROJET RECYCLEG (20240225)		39				39	
CAMBODGE (20240189)		48				48	
LIBAN (20240263)		70				70	
PROJET OPEN TELE REHABILITATION (20250013)		10				10	
FONDS DEDIES PROGRAMMES :							
CAMBODGE	189		189			-	
UKRAINE	1.217		1.181			36	
FONDS DEDIES PROJETS :							
LIBAN - Berut Blast Emergency	31		31			-	
KENYA - Early Childhood Development (D41_068)	31		31			-	
FONDS O'DONNELL (USA)	15		9			6	
LIBYE - Urgence	18		-			18	
MAROC - Earthquake emergency (G21_081)	269		65			204	
PALESTINE - Emergency response oct 2023 (J23_140)	68	74				142	
BENIN - Inclusive Education and Professional Development		20				20	
EGYPTE - Inclusive Livelihood		7				7	
MADAGASCAR - MAFONJA		1				1	
UKRAINE - Fostering disability-inclusive humanitarian response		35				35	
UKRAINE - Explosive Ordonance Risk Education		58				58	
UKRAINE - Community based health services		105				105	
PALESTINE - Education in Emergencies for children		125				125	
COLOMBIE - Land Release		36				36	
RWANDA - Inclusive Education		6				6	
SYRIE - Explosive Ordonance		39				39	
LEBANON - Emergency Preparedness		68				68	
Cyclone Chido		212				212	
RECYCLEG		15				15	
Legs READAPTATION ET DEMINAGE		283				283	
FONDS DEDIES DANS LES ANs :							
FONDS DEDIES HI FRANCE	5					5	
FONDS DEDIES HI Belgique (Consortium 12-12)	399	21	379			41	
TOTAL	2.970	1.404	2.605	-	-	1.768	

6.2.2. FONDS REPORTEES

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encre encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

FONDS REPORTEES (en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL	6.093	4.721	4.331	6.482

6.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN D'EXERCICE
Provisions pour perte de change	615	752	615	752
Autres provisions pour risques et charges	3.624	2.658	1.522	4.759
TOTAL GENERAL	4.239	3.410	2.138	5.511

Les dotations pour les autres provisions pour risques et charges concernent pour :

- 849 K€ à des risques sur des financements bailleurs
- 596 K€ à des coûts liés à des fins de projets sur nos programmes
- 79 K€ à quatre provisions pour risque
- 1.133 K€ à treize provisions pour charge notamment sur nos programmes et liées aux taxes

Les reprises pour les autres provisions pour risques et charges concernent pour :

- 732 K€ à des risques de financement bailleurs terminés
- 433 K€ à la reprise des coûts sur des fins de projets sur nos programmes
- 190 K€ à des fins de provisions pour risque
- 170 K€ à des fins de provisions pour charge sur nos programmes et au siège

6.4. DETTES

6.4.1. Echéance des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES DETTES (en milliers d'euros)	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Emprunts, dettes établissement crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières diverses	31	31	
Fournisseurs et comptes rattachés	4.985	4.985	
Personnel et comptes rattachés	6.791	6.791	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9.106	9.106	
Etats et autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	100	100	
Etats et autres collectivités : autres impôts	885	885	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	419	419	
Dettes entre réseau HI	11	11	
Dettes sur legs ou donations	3.451	3.451	
Partenaires et fournisseurs des projets sur nos terrains	4.372	4.372	
Charges à payer terrain	5.690	5.690	
Autres dettes	896	896	
Bailleurs de fonds	27.619	27.619	
Produits constatés d'avance	219.417	219.417	
TOTAL GENERAL	283.774	283.774	-

Les dettes provenant des legs ou donations, pour un montant de 3.451K€, sont constituées de :

- Dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Dettes grevant le bien, transférées au bénéficiaire de la donation ;
- Toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Celles-ci sont indiquées dans les dettes d'un an au plus car nous n'avons aucune visibilité sur les mouvements des legs et donations.

Les dettes sont estimées au mieux au moment de la comptabilisation des opérations, étant rappelé que la plupart des informations nous sont transmises par les notaires en charge des opérations.

Les Frais des notaires sont évalués et constatés au passif au moment de l'entrée au bilan. Les écarts éventuellement constatés par la suite sont comptabilisés au compte de résultat dans le compte « honoraires sur legs ou donations destinés à être cédés ».

Il n'est pas possible de présenter un échéancier arrêté des dettes avec une échéance à plus d'un an et moins d'un an car le décaissement des dettes est lié à l'avancement des projets. Une partie de ces dettes pourrait être décaissée à plus d'un an, mais le montant ne peut être évalué de façon certaine. Dans l'absence d'un échéancier de décaissements, l'hypothèse à moins d'un an est retenue.

6.4.2. Les charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan se décompose comme suit :

CHARGES A PAYER (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes financières	-	-
Dettes fournisseurs comptes rattachés	811	515
Dettes fiscales et sociales	11.277	10.573
Charges à payer terrains	5.690	7.210
Charges à payer siège	531	1.028
TOTAL GENERAL	18.310	19.325

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement notre personnel international et celui des sièges pour un montant de 7.232K€ (RTT, CET, CP, Taxe sur les salaires...). Les autres dettes fiscales et sociales correspondent pour 1.126K€ aux indemnités de fin de contrats à durée déterminées dues au personnel national pour tous les contrats se terminant après cet exercice et pour 2.919K€ aux indemnités de fin de contrats à durée indéterminées dues au personnel national.

Concernant les charges à payer terrains, elles se composent principalement par des dépenses effectuées par nos partenaires et justifiées en début d'année suivante.

6.4.3. Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués par les subventions perçues d'avance, soit la quote-part des subventions incombant aux exercices futurs.

Lorsque les subventions octroyées financent des actions qui s'étalent sur plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes définies dans les conventions ou, à défaut, prorata temporis.

La quote-part des subventions incombant aux exercices futurs, et correspondant aux subventions perçues d'avance, est inscrite au passif en « produits constatés d'avance subventions bailleurs ».

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Recettes siège et terrain	317	818
Recette financements bailleurs	219.099	260.548
TOTAL GENERAL	219.417	261.366

7. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

7.1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

- Les ventes de biens pour 2.025K€ dont 2.016K€ correspondent aux ventes de produits solidaires de l'association nationale France.

- Les versements financements des organismes pour 199.936K€ correspondent aux dépenses effectuées sur les terrains et financées par des contrats de financements avec les différents bailleurs institutionnels du réseau HI.
- Les dons regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds privés quelles qu'en soient les destinations. Tous les produits des dons privés sont rattachés à l'exercice en fonction de leur date de paiement effectif, ou en fonction de l'année fiscale de rattachement quand le don a été envoyé avant la date de clôture de l'exercice.
- Détail des legs, donations, et assurances-vie au 31 décembre 2024 :

PRODUITS (en milliers d'euros)	14.691
Assurances vies	1.679
Legs ou donations	7.339
Autres produits sur legs ou donations	30
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1.477
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	4.167
CHARGES (en milliers d'euros)	7.771
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3.252
Dotation sur provisions des legs ou donations	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4.519
SOLDE	6.921

- Les contributions financières correspondent à des fonds de fondations.
- Les autres produits correspondent pour :
 - 1.991K€ de gain de change en lien avec l'activité en devise
 - 1.048K€ de reprise de subvention d'investissement
 - 648K€ d'autres produits divers de gestion courante
 - 2K€ de transferts de charges

7.2. DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

- Les 82.629K€ d'autres achats et charges externes correspondent principalement à :
 - 18.747K€ d'achats d'études et de prestations de services
 - 9.604K€ d'achat de fournitures et d'équipements non immobilisés
 - 13.980K€ de locations immobilières et autres locations
 - 4.467K€ de contrats de maintenances, assurances et entretiens
 - 3.280K€ de coûts de personnels détachés
 - 1.689K€ de frais d'honoraires
 - 6.440K€ de mailings, appel aux dons, publicité, support de communication
 - 14.294K€ de frais de transport et de déplacements
 - 4.484K€ de frais postaux et télécommunication
 - 5.645K€ de diverses charges dont 3.193K€ de frais de réception et événements

- Les aides financières versées par l'entité pour 53.105K€ aux dépenses effectuées par nos partenaires ou versés directement à nos bénéficiaires pour les différents projets sur nos terrains.
- Les autres charges correspondent pour :
 - 559K€ de perte de change en lien avec l'activité en devise.
 - 373K€ de perte sur créances irrécouvrables
 - 131K€ d'autres charges sur legs ou dons
 - 313K€ d'autres charges diverses de gestion courante

7.3. RESULTAT FINANCIER

Les charges et produits financiers correspondent notamment aux différences de changes liés à la réévaluation aux taux Banque de France au 31 décembre 2024 des banques et caisses en devises du siège et de l'ensemble de nos programmes.

Les autres intérêts et produits assimilés correspondent à des produits de placements à capital garanti sur du court terme.

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Seuls les engagements hors bilan significatifs sont détaillés ci-après et concernent essentiellement la Fédération HI et l'association nationale France.

8.1. ENGAGEMENTS DONNES POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

En application de la recommandation ANC n°2013-02, les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées lors de leur versement et ne constituent pas une provision.

Les indemnités retraites acquises par les salariés du siège de la Fédération HI Lyon présents à la date de clôture sont estimées à 454K€ et pour ceux de l'association nationale France 72K€.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Hypothèses économiques
 - Départs volontaires
 - Taux d'actualisation : 3,3 %
 - Augmentation annuelle des salaires : 0,2%
 - Taux de charges sociales : 45%
 - Age de départ à la retraite :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 67 ans
 - Si le salarié a un âge supérieur à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 62 ans
- Hypothèses démographiques
 - Taux de rotation du personnel :
 - Si le salarié a un âge inférieur à 50 ans, selon le taux de rotation moyen par catégorie de salariés
 - Si le salarié a un âge supérieur ou égal à 50 ans, le taux de 0% de rotation de personnel.

- Table de mortalité :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 60 ans, selon la table de mortalité issue des données de l'INSEE,
 - Si le salarié a un âge supérieur à 60 ans, alors 100%

Ces informations ne concernent que le personnel de l'association nationale France et de la Fédération HI.

8.2. ENGAGEMENTS DONNES DES PASSIFS SOCIAUX LATENTS

L'évaluation des passifs sociaux latents relatifs aux programmes et correspondant aux indemnités acquises par les personnels locaux à la date de clôture et qui seraient à verser en cas de fermeture des programmes concernés s'élève à 9.000K€ pour la Fédération HI.

8.3. ENGAGEMENTS RECUS

En 2018, le bail du bureau de Paris a été renouvelé au nom de la Fédération HI. A ce titre, la Fédération HI a reçu une caution du LCL pour un montant de 208K€.

LCL a émis une garantie à première demande au nom de la Fédération au titre d'un contrat de financement avec le bailleur de fonds AICS pour un montant de 332K€.

Les engagements détaillés ci-dessus, n'intègrent pas les engagements de l'ensemble du réseau HI inclus dans le périmètre de consolidation.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

En conformité avec la réglementation comptable des associations, les contributions volontaires ont été inscrites en comptabilité en pied du Compte de résultat sous des rubriques spécifiques.

Elles sont par nature, effectuées à titre gratuit et prennent plusieurs formes :

- Bénévolat régulier « ou quasi-permanent »
- Bénévolat non régulier : événements durant l'année
- Mises à disposition gratuites de personnes par des entités tierces
- Mise à disposition de biens : d'un local de réunion, d'un matériel ou tout autre bien nécessaire à l'accomplissement des activités d'HI.
- Dons en nature reçus puis redistribués ou consommés en l'état par l'association.

En fonction de leur nature, plusieurs méthodes d'évaluation :

- Plans médias : Gratuité visuelle des campagnes d'affichage et de la publicité (spots radio, TV, Internet...) qui ont contribué à la mobilisation du grand public et la vente des produits partage. La comptabilisation se fait via des contrats et des attestations signées avec nos partenaires. La plupart des gratuités ne font pas l'objet d'émission d'un reçu fiscal.

- Dons en nature et prestations gratuites : Toutes prestations ou biens offerts font l'objet d'une facturation ou d'un contrat de mécénat. L'évaluation est faite par l'entreprise mécène en prix de revient. L'entreprise précise de manière claire que la prestation ou que les biens sont offerts. Ils donnent lieu à émission d'un reçu fiscal.
- Mécénat de compétence : Il consiste en un apport en ressources humaines, c'est-à-dire le transfert (gratuit, mais avec incitation fiscale) de compétences de l'entreprise au profit de Handicap International, par le biais de salariés, intervenant sur leur temps de travail. Il est à différencier du bénévolat. Il peut être réalisé sous deux formes :
 - Soit d'une prestation de services
 - Soit d'une mise à disposition de personnel.
 L'évaluation de ce don en nature correspond à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes des salariés mis gratuitement à disposition. D'un point de vue fiscal, le mécénat de compétences est assimilé à un don en nature et bénéficie donc d'une réduction d'impôt pour l'entreprise mécène.
- Bénévolat : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». On distinguera le bénévolat régulier du bénévolat non régulier :
 - Le bénévolat régulier regroupe les bénévoles qui travaillent de façon régulière pour une partie de leur temps dans différents services afin d'accomplir des tâches administratives tel le dépouillement des dons, le classement et l'archivage des dossiers, l'animation d'une antenne, l'appui sur un projet...Ils s'inscrivent dans la vie quotidienne de l'association.
 - Le bénévolat non régulier quant à lui correspond à un engagement très court, une demi-journée, un jour, dans le cadre notamment d'une manifestation ou d'un évènement.
 Un inventaire est fait une fois par an afin de compiler pour chaque service les informations. Les prestations « bénévoles » ne donnent pas lieu à émission de reçu fiscal.

Le montant de ces contributions s'élève à 5.583 K€ pour cet exercice et sont constituées pour 5.280 K€ de prestations en nature. Ces prestations sont dues aux campagnes d'affichage et aux frais de publicités (spots radio, TV...) principalement au sein de de l'association nationale France.

9.2. REGIME FISCAL

Les différentes associations nationales Handicap International bénéficient du statut d'association à but non lucratif et ne sont donc pas imposées sur l'excédent dégagé par leur exploitation.

Cependant, à la suite des directives fiscales parues en 1998 et à l'étude effectuée par l'Administration française sur les activités développées par l'association nationale France, une partie accessoire de celles-ci a été assujettie aux impôts commerciaux à compter de l'exercice 2000. L'Administration fiscale a revu en 2001 le périmètre du secteur assujetti de l'association, correspondant principalement à la vente de ses produits solidaires. L'impôt sur les bénéfices liés à cette fiscalisation et comptabilisé en charge au titre de l'année 2024 s'élève à 58 K€.

La Fédération HI a quant à elle été assujettie sur les revenus des capitaux mobiliers pour 208 K€ en 2024.

9.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE L'ASSOCIATION

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel détaché ou prêté par l'association.

EFFECTIF MOYEN	2024	2023
Permanents Sièges :	476	479
Salariés siège du Réseau Fédéral Handicap International	475	477
Personnel international affecté siège Fédération Handicap International	1	2
Personnel mis à disposition à d'autres Structures :	-	2
Personnel mis à disposition à d'autres Structures	-	2
Personnel Missions :	365	351
Volontaires affectés Programmes	5	5
Salariés affectés Programmes	94	85
Personnel international affecté Programmes	266	261
TOTAL	841	831

Ces effectifs sont calculés en équivalent temps plein et ne tiennent pas compte du personnel national contractualisé par les programmes.

9.4. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION

En conformité avec l'article 20 de la LOI n° 2006-586 du 23 mai 2016 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons sur la rémunération perçue par les dirigeants de l'association :

Les membres du conseil d'administration de l'association sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération en contrepartie de leur mandat.

Dans un souci de transparence, nous vous précisons que le montant total des salaires bruts annualisés versés aux 3 salariés les mieux rémunérés s'élève à 418 K€ au titre de l'année 2024.

10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES, COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS ET DIVERSES INFORMATIONS FINANCIERES

10.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers d'euros)	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	58.154	58.154	63.662	63.662
1.1 Cotisations sans contreparties	8	8	7	7
1.2 Dons, legs et mécénat	57.353	57.353	60.862	60.862
- Dons manuels	48.823	48.823	49.834	49.834
- Legs, donations et assurances-vie	7.055	7.055	9.479	9.479
- Mécénat	1.474	1.474	1.549	1.549
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	794	794	2.793	2.793
2 - PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17.906	-	16.653	-
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	564	-	185	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	17.342	-	16.468	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	193.265	-	176.949	-
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	269.325	58.154	257.264	63.662
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3.076	-	4.354	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2.655	2.655	1.556	1.556
TOTAL DES RESSOURCES	275.056	60.809	263.174	65.218
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	228.940	38.929	212.159	36.204
1.1 Réalisées en France	11.788	4.355	11.414	4.616
- Actions réalisées par l'organisme	11.788	4.355	11.414	4.616
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	217.151	34.256	200.745	31.588
- Actions réalisées par l'organisme	217.151	34.256	200.745	31.588
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	24.585	16.853	23.722	20.704
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19.796	16.853	19.039	18.984
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	4.789	-	4.683	1.720
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15.370	-	16.135	240
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	268.895	55.464	252.016	57.148
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3.570	-	1.444	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1.404	1.404	973	973
TOTAL DES EMPLOIS	273.868	56.867	254.433	58.121
EXCEDENT OU DEFICIT	1.188	3.942	8.741	7.097

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers d'euros)	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	5.583	5.583	3.844	3.844
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	-	-	-	-
3 - Concours publics en nature	-	-	-	-
TOTAL	5.583	5.583	3.844	3.844
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1.655	1.655	1.383	1.383
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	2.207	2.207	1.308	1.308
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	1.721	1.721	1.153	1.153
TOTAL	5.583	5.583	3.844	3.844

10.2. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en milliers d'euros)	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE (en milliers d'euros)	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	38.929	36.204	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	58.154	63.661
1.1 Réalisées en France	4.355	4.616	1.1 Cotisations sans contrepartie	8	7
- Actions réalisées par l'organisme	4.355	4.616	1.2 Dons, legs et mécénat	57.353	60.862
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels	48.823	49.834
1.2 Réalisées à l'étranger	34.256	31.588	- Legs, donations et assurances-vie	7.055	9.479
- Actions réalisées par l'organisme	34.256	31.588	- Mécénat	1.474	1.549
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	794	2.793
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	16.853	20.704			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16.853	18.984			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	1.720			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	240			
TOTAL DES EMPLOIS	55.464	57.148	TOTAL DES RESSOURCES	58.154	63.661
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1.404	973	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2.655	1.556
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	3.942	7.097	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	60.809	65.218	TOTAL	60.809	65.218

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES) (en milliers d'euros)	47.740	41.095
(+) excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3.942	7.097
(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-752	-452
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	50.930	47.740

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers d'euros)	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en milliers d'euros)	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1.655	1.383	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5.583	3.844
Réalisées en France	1.612	1.221	Bénévolat	61	43
Réalisées à l'étranger	43	162	Prestations en nature	5.158	2.668
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX RECHERCHE DE FONDS	2.207	1.308	Dons en nature	364	1.133
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1.721	1.153			
TOTAL	5.583	3.844	TOTAL	5.583	3.844

10.3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (CROD) ET DU CER

10.3.1. Méthodes d'élaboration du CROD (et du CER)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) intègre l'ensemble des emplois et des ressources engagées par le Réseau HI.

Il respecte le plan comptable applicable aux associations et fondations, qui préconise la constitution d'une provision pour charges, à hauteur des ressources dédiées aux programmes et non utilisées dans l'exercice. Cette provision matérialise ainsi l'obligation de l'association d'utiliser ces fonds conformément aux engagements pris auprès des donateurs.

Issu du CROD, le compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) précise l'origine des ressources collectées auprès du public, et leur emploi sur l'exercice par l'association.

Ces tableaux sont établis selon la réglementation relative au contrôle des opérations faisant appel à la générosité publique (décret n° 92-1011 du 17/9/92) et en conformité avec le nouveau règlement 2018-06, qui fixe la réglementation comptable applicable aux Comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif à partir du 1^{er} janvier 2020 et modifié par les règlements suivants ANC n°2020-06 et n°2022-04.

Le CROD et le CER combiné sont établis par l'entité fédérale française, à partir des données analytiques de chaque entité du réseau. Lorsque les méthodes comptables des Associations Nationales étrangères diffèrent de la norme française, des retraitements sont alors effectués, afin de respecter la cohérence globale. C'est le cas notamment, des fonds dédiés gérés par l'association nationale belge.

Bien que cette réglementation ne concerne que les associations françaises, le réseau fédéral a pris l'option de l'appliquer, également, aux comptes combinés établis sous la responsabilité de la Fédération HI. En effet, les comptes combinés de Handicap International sont publiés en France et communiqués notamment, aux donateurs de l'association française.

10.4. CONTENU DES RUBRIQUES DES EMPLOIS

10.4.1. Imputation des coûts directs

Le montant de chacune des rubriques composant le CROD est constitué par les coûts qui leur sont directement affectables dans la comptabilité analytique, et ceci lors de l'enregistrement des opérations en comptabilité générale.

- A cet effet, la comptabilité analytique de l'association permet notamment d'imputer toute opération à une rubrique budgétaire (ou centre de coût), aussi bien les charges que les produits. La nomenclature utilisée permet ainsi, d'identifier les différentes activités mises en œuvre par l'association, notamment les programmes sur le terrain et leurs projets,

- Le rattachement de toute dépense à une ligne de financement, permettant la traçabilité de l'utilisation des fonds octroyés par les bailleurs des fonds institutionnels, ainsi que de toute autre ressource affectée aux différentes activités.

10.4.2. Affectation des coûts relatifs au personnel

Chaque rubrique intègre également les coûts des rémunérations des personnels (coûts RH) correspondants à chaque activité : salariés aux sièges de chaque entité du réseau, expatriés (salariés et volontaires) et enfin, le personnel national recruté dans les différents pays d'intervention.

La base d'affectation, en ce qui concerne le personnel du siège, est constituée par le temps dédié à chaque activité, ceci en lien avec leurs descriptions de fonctions. Les clés de répartition ainsi déterminées sont appliquées sur le coût des salaires, incluant les charges sociales afférentes, en lien avec l'établissement de la paie.

Quant aux personnels expatriés (salariés et volontaires), l'imputation à chaque programme est réalisée sur la base des temps de missions passés sur le terrain en appliquant un coût moyen par mois de présence sur chaque programme, ceci en lien avec la gestion des contrats d'expatriation.

10.4.3. Répartition des frais généraux

Ces frais sont constitués uniquement par l'ensemble des charges externes à caractère général engagées par les entités du réseau HI et liés à l'occupation des bâtiments, les frais de télécommunications, les frais informatiques, et les fournitures et consommables. Ces frais comprennent également les charges de personnel.

De par leur nature, ces frais ne peuvent donc pas être imputés directement à chaque activité. C'est pourquoi, l'ensemble de ces frais est réparti entre les différentes activités (missions sociales, recherche des fonds et fonctionnement général), au prorata des temps dédiés par le personnel aux différentes activités.

Le total des frais généraux, soit 4,96 M€, est réparti comme suit :

- 1,52 M€ (soit 31%) sur le pilotage et services d'appui des actions sur le terrain,
- 0,03 M€ (soit 1%) sur l'Institut HI,
- 0,53 M€ (soit 11%) sur les actions d'Education au développement, la Campagne Internationale Contre les Mines Antipersonnel et les Bombes A Sous-Munitions, le plaidoyer pour réduire l'impact des armes explosives sur les populations civiles (EWIPA), les actions de sensibilisation et mobilisation pour les droits et l'intégration des personnes handicapées
- 1,48 M€ (soit 30%) sur les activités de recherche des fonds,
- 1,41 M€ (soit 28%) sur les frais de fonctionnement.

10.4.4. Les Missions sociales

Le volume des missions sociales s'établit à 228,94 M€, réparti entre les missions sociales réalisées à l'étranger et celles réalisées au niveau national.

Les emplois des missions sociales à l'étranger, soit 217,15 M€, sont constitués :

- 194,93 M€ des dépenses directes engagés sur le terrain dans la mise en œuvre
- 19,19 M€ des frais de pilotage et de coordination des missions
- 3,04 M€ des autres frais et charges exceptionnelles rattachées aux programmes

Les frais de pilotage et de coordination des missions à l'étranger concernent :

- Le pilotage des opérations et services supports dont le total s'élève à 7,96 M€
- Le recrutement du personnel international, leur gestion sociale, les frais de formation au départ et continue, ainsi que la veille au respect des politiques RH terrain pour le personnel national et international, pour 2,67 M€
- La coordination technique et logistique et le suivi des missions pour un total de 8,55 M€

Les frais et charges exceptionnelles concernant les actions à l'étranger, dont le total s'élève à 3,04 M€, sont constitués principalement de :

- 1,81 M€ de pertes de change sur les devises, dues à la fluctuation du marché de changes et à la dévaluation des devises nationales. Ces pertes de change sont compensées par des gains de change (+2,07 M€). L'impact net est donc de +0,26 M€. HI est naturellement exposé aux effets de change de par la structure de ses ressources (financements institutionnels en devises) et de ses dépenses (55 devises utilisées dans la mise en œuvre des missions réalisées à l'étranger).
- 1,23 M€ de charges et indemnités à payer ainsi que de dépenses engagées dans le cadre de la fermeture et des projets à l'étranger.

Les missions sociales réalisées au niveau national (siège de la Fédération HI et Associations Nationales du réseau HI), dont le total s'élève à 11,79 M€, intègrent entre autres :

- La Campagne internationale contre les mines anti-personnel et bombes à sous-munitions (BASM),
- Le plaidoyer pour réduire l'impact des armes explosives sur les populations civiles (EWIPA),
- Les actions de sensibilisation et mobilisation du réseau HI, pour les droits et l'intégration des personnes handicapées, notamment en Allemagne via le projet « Crossroads » qui vise à améliorer l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées en situation de handicap,
- Les projets Atlas Logistique dont EHRC (European Humanitarian Response Capacity), le partenariat opérationnel avec l'UNDAC (United Nations Disaster Assessment and Coordination), le projet REACT (Ready for Action) et le projet SIGNAL (collecte et analyse de données sur les environnements logistiques),
- L'Institut HI, en charge des enjeux éthiques, du positionnement et du partage d'expériences et enfin, des projets d'étude et de développement des nouvelles actions, et de capitalisation des savoirs faire,

En effet, les coûts engagés dans les actions d'éducation au développement, en conformité avec l'objet associatif et la définition de la mission sociale du réseau HI, sont classés dans les « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des coûts engagés par l'association dans la mobilisation du grand public, dans le cadre de la campagne contre la fabrication et l'utilisation des mines antipersonnel et de la campagne

EWIPA. Le plaidoyer contre les mines et autres armes explosives constitue un des missions sociales de l'association, faisant partie intégrante de son identité et de son combat quotidien.

Ainsi, 2,33 M€ des coûts engagés par l'Association Nationale France dans le cadre de l'appel aux dons, mais relatifs à des actions de sensibilisation du grand public et à des campagnes publiques de pression auprès des autorités réalisées au sein de la Campagne internationale contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions (BASM) et de la campagne EWIPA, pour réduire l'impact des armes explosives sur les populations civiles, sont imputés dans cette rubrique pour 2024.

Le total des frais engagés par le réseau HI au titre de ces campagnes, soit 4,56 M€, est financé par des fonds publics et privés, à hauteur de 1,21 M€.

Par ailleurs, 75 K€ de frais engagés par l'Association Nationale France dans la sensibilisation et mobilisation du grand public, au travers diverses actions de communication telles que des journaux et expositions, sont rattachés à la sensibilisation et mobilisation pour l'intégration des personnes handicapées. Le total des frais engagés au titre de l'éducation au développement et sensibilisation pour l'intégration des personnes handicapées par le réseau HI est de 2,46 M€.

Le volume total des missions sociales mis en œuvre en 2024 se répartit sur les thématiques suivantes :

Thématique	Volume (en milliers d'euros)
Services de Santé	36.024
Réduction de la violence armée	32.465
Autres activités de protection et de réduction des risques	29.407
Services de Réadaptation	51.564
Education inclusive	18.521
Insertion économique	15.412
Autres services inclusifs	22.708
Plateformes logistiques	15.452
Plaidoyer & mobilisation du grand public	7.386
Total	228.940

Chaque projet mené sur le terrain a été associé à thématique. Puis les coûts fixes et de coordination des programmes, au même titre que les coûts exceptionnels non affectables directement à un projet, ont été ventilés au prorata des volumes des projets menés par les programmes. Cette clé de répartition a également été utilisée pour les coûts de pilotage des programmes.

Les projets porteurs du volume des missions sociales menées au niveau national ont été associés à l'une de ces thématiques.

10.4.5. Les frais de recherche des fonds

Le total des frais engagés dans l'appel à la générosité publique s'élève à 19,80 M€. Dans ce total, 15,65 M€ correspondent aux frais de collecte des dons, legs et mécénats d'entreprise, dont 13,31 M€ concernent les frais directs des opérations de collecte (publipostage, internet, couponing pour l'essentiel), 2,34 M€ les

frais de gestion des donateurs (encaissement des dons et envoi des reçus fiscaux), et 4,15 M€ d'autres frais de collecte.

3,59 M€ sont engagés dans les frais d'obtention et gestion des contrats des financements institutionnels, aussi bien d'origine publique, que ceux provenant des fondations et du mécénat d'entreprise. Cette gestion est assurée par le même service dans chacune des entités du réseau HI, de ce fait, la dissociation de ce coût n'est pas possible.

Enfin, cette rubrique comprend les coûts engagés par l'Association Nationale France pour des actions de vente des produits solidaires, soit 1,20 M€ (dont 52 K€ d'impôt sur les sociétés, relatif à cette activité).

10.4.6. Les frais de fonctionnement

Ils sont composés des services généraux de chaque entité du réseau HI tels que, la gestion du système d'information, la comptabilité, la trésorerie, l'accueil, la gestion du personnel du siège et la gestion des locaux et des équipements. Leur coût s'élève à 11,14 M€. Ces frais intègrent également les coûts de la direction générale et les instances législatives.

Cette rubrique intègre également, les frais d'information grand public pour un total de 3,20 M€.

10.5. LES RESSOURCES

Le total des ressources du réseau HI, avant reprises des provisions et fonds dédiés reportés, s'élève à 269,72 M€.

10.5.1. Les ressources collectées auprès du public

Le total des ressources collectées auprès du public en 2024, s'élève à 58,15 M€ et se décompose comme suit :

- 57,35 M€ de dons, parrainages, mécénat et legs collectés par le réseau HI,
- 0,79 M€ d'autres appels à la générosité du public,
- 0,01 M€ de cotisations sans contreparties.

10.5.2. Produits non liés à la générosité du public

Le total de cette rubrique, soit 17,91 M€ intègre 8,25 M€ venant d'autres organismes étrangers privés et nationaux, 2,05 M€ issus des produits des ventes solidaires ou des produits partagés, 2,34 M€ d'autres produits d'origine privée, 4,38 M€ de produits financiers et 0,89 M€ d'autres produits de gestion.

10.5.3. Subventions et autres concours publics

Le total des concours publics affecté en produits s'élève à 193,27 M€, est composé pour l'essentiel de :

- 53,75 M€ provenant des organismes internationaux, notamment l'Union Européenne et les Nations Unies,
- 139,29 M€ des subventions publiques d'origine gouvernementale.

10.5.4. Le « forfait administratif » octroyé par les bailleurs institutionnels

Les bailleurs institutionnels, aussi bien publics que privés, octroient une contribution forfaitaire destinée à financer les frais de fonctionnement de l'association. A ces frais peuvent s'ajouter, ceux relatifs au pilotage et aux services support, lorsque ces coûts ne sont pas éligibles au titre des dépenses directes de mise en œuvre des actions. Cette contribution s'élève à 18,73 M€ pour l'ensemble du réseau HI.

Ce forfait vient financer une partie des frais de recherche de fonds pour 6,40 M€, une partie des frais de fonctionnement pour 12,01 M€ et une partie de la mission sociale pour 318 K€.

10.6. LE SUIVI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le CROD met bien en évidence l'effet levier des fonds issus de la générosité du public sur l'obtention de financements sollicités auprès des bailleurs institutionnels. C'est la combinaison équilibrée de ces deux ressources qui permet à HI de financer ses programmes à travers le monde, préserver son indépendance et pérenniser son action.

10.6.1. L'utilisation des ressources provenant du grand public

Les ressources collectées auprès du public par le réseau HI, en 2024, s'élèvent à 58,15 M€.

Ce montant, additionné au solde initial (soit 47,74 M€) et à la variation des fonds dédiés (+1,25 M€), constitue le total des ressources provenant du public, disponible pour financer les emplois de l'exercice, soit 107,15 M€.

L'utilisation de ces ressources, pour chacune des rubriques du CER, est calculée par différence entre le total des emplois et les autres ressources affectées (hors ressources provenant du public), sur la base de la comptabilité analytique. Le montant total utilisé s'établit ainsi à 56,22 M€.

Au 31 décembre 2024, le solde final des ressources collectées auprès du public et non utilisées, s'élève à 50,93 M€.

10.6.2. La collecte, levier pour obtenir des fonds institutionnels auprès des bailleurs

Ces deux sources sont en effet interdépendantes, car les bailleurs n'accordent habituellement des financements qu'aux associations qui démontrent leur capacité de cofinancer une partie significative des projets concernés. La solidité financière d'une association est donc un gage de crédibilité, de sérieux et de viabilité. Les fonds propres de HI se montent, fin 2024 à 58,48 M€ dont 50,93 M€ de collecte non-utilisée. Outre la nécessaire crédibilité, ils constituent une sécurité financière pour faire face aux variations de ressources et permettant ainsi de préserver les missions sociales. Ils permettent enfin d'avancer aux programmes sur le terrain la trésorerie indispensable à la mise en œuvre des actions en attendant les versements des bailleurs.

Chaque euro collecté auprès du public donne davantage de poids et d'argument à l'association pour solliciter et obtenir des fonds. Pour chaque euro investi dans la collecte, le réseau HI obtient 2,94 € nets grâce à la générosité des donateurs.

Ainsi, chaque euro collecté auprès du public donne davantage de poids et d'arguments à l'association pour solliciter et obtenir des fonds, et se comporte ainsi comme un levier.

10.7. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET GRATUITES

Les valorisations des contributions en nature et des apports des bénévoles dont l'association a bénéficié en 2024, sont intégrées en pied du Compte de Résultat en comptabilité générale et du Compte d'Emplois des Ressources.

Le total des valorisations pour 2024 s'élève à 5,58 M€ contre 3,84 M€ en 2023.

Elles concernent pour 2,21 M€ les frais de recherche des fonds, principalement les campagnes médias des ventes des produits partagés, ainsi que les emplacements d'affichage relatifs à la campagne annuelle, 1,65 M€ les missions sociales et le solde 1,72 M€, les frais de fonctionnement.

11. DETAIL DES FINANCEMENTS BAILLEURS

FINANCEUR / DONOR	AFFECTATIONS KEURO / ALLOCATIONS KEURO
TOTAL FONDS INSTITUTIONNELS PUBLICS ET PRIVÉS / TOTAL PUBLIC AND PRIVATE FUNDS	200.719
Fonds publics internationaux / International public funds	53.783
Commission Européenne / European Commission	37.123
Commission Européenne / European Commission - ECHO	28.193
Commission Européenne / European Commission - EUROPEAID/ INTPA	7.420
Commission Européenne / European Commission - NEAR	214
Commission Européenne / European Commission - Trust Funds	1.266
Commission Européenne / European Commission - Other department	30
Nations Unies / United Nations	16.298
Nations Unies / United Nations - HCR	2.200
Nations Unies / United Nations - OCHA (humanitarian Affairs)	6.189
Nations Unies / United Nations - UNICEF	4.627
Nations Unies / United Nations - UNOPS	523
Nations Unies / United Nations - UNDP	334
Nations Unies / United Nations - Wold Food Programme	499
Nations Unies / United Nations - Education Cannot Wait	1.793
Nations Unies / United Nations - UNRWA	120
Nations Unies / United Nations - UNSCC	13
Autres agences internationales / Other international agencies	362
Fonds publics nationaux / Public national funds	138.173
Fonds publics nationalité AN / Public funds NA nationality	130.431
Fonds publics Allemagne / Public funds Germany	30.104
Fonds publics Belgique / Public funds Belgium	7.282
Fonds publics Canada / Public funds Canada	2.114
Fonds publics France / Public funds France	25.687
Fonds publics Luxembourg / Public funds Luxembourg	8.264
Fonds publics Royaume-Uni / Public funds UK	8.550
Fonds publics Suisse / Public funds Suisse	4.012



Fonds publics USA / Public funds USA	44.418
Fonds publics hors nationalité AN / Public funds other NA nationality	7.742
Fonds publics Australie / Public funds Australia	911
Fonds publics Italie / Public funds Italy	748
Fonds publics Japon / Public funds Japan	54
Fonds publics Monaco / Public funds Monaco	278
Fonds publics Norvège / Public funds Norway	1.580
Fonds publics Pays-Bas / Public funds Netherlands	2.827
Fonds publics Suède / Public funds Sweden	1.278
Fonds publics Colombie / Public Colombia	66
Fonds privés / Private funds	8.763
Fonds privés nationalité AN / Private funds NA nationality	6.373
Fonds privés Allemagne/ Private funds Germany	2.250
Fonds privés Belgique / Private funds Belgium	75
Fonds privés Canada / Private funds Canada	317
Fonds privés France / Private funds France	337
Fonds privés Royaume-Uni / Private funds UK	2.226
Fonds privés Suisse / Private funds Switzerland	601
Fonds privés USA / Private funds USA	567
Fonds privés hors nationalité AN / Private funds other NA nationality	2.390